

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_046

Objet : Permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

VU la demande présentée par M. KERBOUA Samy du 07 mars 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réserver le parking attenant à la Salle des fêtes à l'occasion d'un mariage.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour raisons de sécurité, le stationnement sur le parking de la Salle des fêtes sera réservé à l'occasion du mariage de M et Mme KERBOUA Samy **du Samedi 10 mai 2025 à partir de 8h00 au Dimanche 11 mai 2025 jusqu'à 20h00**).

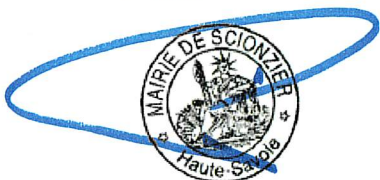
ARTICLE 2 : La signalisation règlementaire sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A Scionzier, le 07/03/2025
Le Maire

